

## DIAGNOSTIC AGRICOLE COMMUNAL

Dans le cadre de la réalisation d'un PLU, PLUi, Carte Communale

### PUBLIC

Communes  
– Structures  
Intercommunales –  
Bureaux d'Études

### OBJECTIFS

*Réaliser le volet agricole du diagnostic préalable à l'élaboration du document d'urbanisme (Art .L.123.1.2 du Code de l'Urbanisme).*

*Établir un inventaire des enjeux agricoles du territoire communal ou intercommunal.*

*Accompagner la collectivité dans la prise en compte du volet agricole dans l'élaboration de son document d'urbanisme.*

Les +

- Réelle connaissance du tissu agricole.
- Expertise reconnue par la Profession Agricole et les acteurs locaux
- Des conseillers spécialisés en aménagement du territoire
- Rôle de concertation et de médiation

### NOTRE SERVICE

- Analyse générale de l'activité agricole de la commune (SAU, occupation des sols, nombre d'exploitations, type de productions, mesures agro-environnementales, etc.).
- Caractérisation des exploitations agricoles de la commune (localisation des sièges d'exploitation, identification des bâtiments en fonction de leur vocation, statut réglementaire et périmètre d'éloignement, orientation technico-économique des exploitations, projets de développement...).
- Cartographie (occupation des sols, localisation des exploitations agricoles, typologie des bâtiments et périmètres d'éloignement réglementaire).

### Durée :

1 mois

### DOCUMENTS REMIS

- Diagnostic agricole communal intégrant des éléments cartographiques.

**Tarif et conditions  
de vente sur  
demande**

### CONTACT :

Philippe LEROY - Chef de projet aménagement-urbanisme - 03 83 93 34 72  
philippe.leroy@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle 5 rue de la Vologne 54520 LAXOU  
Retrouvez toutes nos prestations sur le site [www.meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr)